

ÉCLAIRAGE PUBLIC | Le « FONDS VERT » pour la rénovation de l'éclairage public

Dans le but d'accélérer la transition écologique, l'État a mis en œuvre en 2023 un dispositif inédit dénommé « FONDS VERT », le SIEGE 27 va en profiter notamment pour mener à bien les projets de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Le « fonds vert » c'est deux milliards d'euros de crédits destinés à subventionner des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs groupements dans trois domaines déterminés de la façon suivante : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique, amélioration du cadre de vie.

En s'inscrivant dans ce dispositif, le SIEGE 27 a pour objectif global de transformer au moins 10% du système d'éclairage des parcs sans attendre l'obsolescence, et ainsi pouvoir permettre la réalisation d'économies d'énergies et la réduction des nuisances environnementales.

Cette démarche est d'autant plus pertinente au vu du nombre croissant de demandes de renouvellement des parcs.

Point d'étape :

Le syndicat a déjà obtenu des subventions pour les dossiers suivants :

- 8 dossiers de travaux de remplacement de lampes à vapeur de mercure (EIPM) programmés en 2023 pour lesquels la commune concernée contribue à hauteur de 20 % du montant HT des travaux.
- 47 dossiers d'éclairage public isolé programmés en 2023 et portant sur le remplacement des luminaires anciens par des luminaires LED, pour lesquels la commune concernée contribue à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Les subventions accordées représentent 30% du montant HT des travaux, permettant au SIEGE 27 d'obtenir globalement près de 250 000 € aussitôt réinjectés dans une programmation complémentaire de travaux d'éclairage public validée par le Bureau syndical le 30 juin dernier.

Publié le 21 juillet 2023